

Séance du 07 avril 2026

N° 2026.04.14

Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des délégués de la commune auprès du SIEIL

Date de Convocation Le sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le premier avril deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Le 01 avril 2026

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Mme Catherine GAY, Maire,
En exercice : 29 M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER,
Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX,
Présents : 26 M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
M. Laurent DRÉANO, Mme Sandrine GAUTIER, M. David-Alexandre MEUNIER,
Absents : 00 Mme Alette GEAIRON, M. Laurent MAURER, Mme Jocelyne LECROQ,
Mme Coralie FLAIS, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, Mme Marie DABURON,
Représentés : 03 M. Amaury GOUYETTE, Mme Sophie DANIAUD, M. Frédéric GRILLET,
Mme Béatrice ODINK, M. Damien MICHAUD, Mme Alexandra PORCHERON
et Mme Julie RIOLLET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. Cédric ANTONIAZZI à M. Benjamin THOUVIGNON
M. Alexandre ESTHER à M. Valentin GILLET DEBARRE
M. Alexis MOREAU à M. Frédéric GRILLET

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Madame la Maire rappelle que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL). Ce syndicat est gestionnaire pour le compte de la commune des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et a notamment pour vocation à développer et renforcer ces réseaux. Il gère également les réseaux de gaz et d'éclairage public de la commune et est propriétaire des infrastructures de recharge publiques de véhicules électriques et hybrides.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.5121-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (Arrêté préfectoral du 16 avril 2020) prévoyant que chaque Conseil Municipal doit désigner les délégués chargés de constituer le Comité syndical du SIEIL ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIEIL ;

Considérant qu'il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation ;

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ce qui n'est pas le cas en l'espèce ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

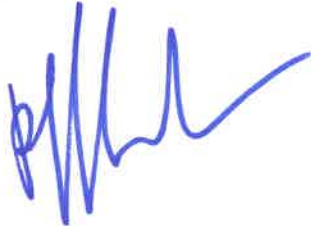
- **De procéder**, à main levée, à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de la commune de Monts auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) ;
- **De désigner :**

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Luc ARMAND	M. Grégory LARCHER
M. Valentin GILLET DEBARRE	M. Laurent MAURER

- **De prendre acte** que ces derniers représenteront la commune au sein de toute instance du SIEIL ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT



La Maire,
Catherine GAY

